Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260630-26_06_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PIPRIAC

Séance du Mardi 30 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie et sous la présidence de Monsieur Franck PICHOT, Maire.

Étaient présents : COUSIN Marion, DESILLES Bettina, DUCLOYER Alain, FENIET Maud, FLEHO Elisabeth, FRANGEUL Jean-Pierre, GICQUEL Patricia, GLEMAU Jean-Yves, GUÉHO Cyril, HUET Aurélien, JAN Émile, LE GUYADER Tifenn, LEROUX Fabien, LEVESQUE Jean-Luc, LUBERT Jean-Claude, MELLERIN Brigitte, PAUMIER Mathieu, PICHOT Franck, PITRÉ Stéphanie, RACAPÉ Isabelle, SENNINGER Danielle, Nicolas THOUZEAU, VIARD Emmanuelle, YART Stéphanie

Ont donné procuration :
KRYSTKIEWICZ Catherine donne pouvoir à RACAPÉ Isabelle
LE QUELLEC Jean-Charles donne pouvoir à LE GUYADER Tifenn

Étaient absents excusés :
GORIN Nicolas

Secrétaire de séance : Jean-Pierre FRANGEUL

Nombre de conseillers :

En exercice	: 27
Présents	: 24
Procurations	: 2
Votants	: 26

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24/06/2026
Date d'affichage : 24/06/2026

DELIBERATION 2026_06_16
PROMOTION INTERNE 2026 – CRÉATION DE DEUX POSTES

Annexe : tableau des effectifs

Rapport de Tifenn Le Guyader, adjointe en charge des finances, personnel communal, commande publique

Au titre de la promotion interne 2026, la collectivité a déposé 2 dossiers auprès du centre de gestion :

- Responsable Espaces Verts :
  Actuellement agent de maitrise (catégorie C) nommé technicien principal de 2ème classe (catégorie B)
- Agent chargé des ressources humaines / finances

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502198-20260630-26_06_16-DE

Actuellement adjointe administrative principale principal de 1ère classe (catégorie C) nommée rédactrice principale de 2ème classe (catégorie B)

Ces nouveaux grades sont en adéquation avec les lignes directrices de gestion ;
Lors du dépôt de ces dossiers, la collectivité s'était montrée favorable à nommer ces agents en cas d'inscription sur liste d'aptitude.

Pour nommer ces agents, le conseil municipal doit créer les postes correspondant à ces grades ces grades et modifier le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer les postes suivant à compter du 1er juillet 2026 :

- technicien principal de 2ème classe
- rédacteur principal de 2ème classe

DECIDE d'actualiser le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Le Maire,
Franck PICHOT

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre FRANGEUL





